

Le Droit civil résumé en tableaux synoptiques, par A. Wilhelm. 7e édition...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Wilhelm, Albert (Joseph-Eugène-Albert). Le Droit civil résumé en tableaux synoptiques, par A. Wilhelm. 7e édition.... 1891.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

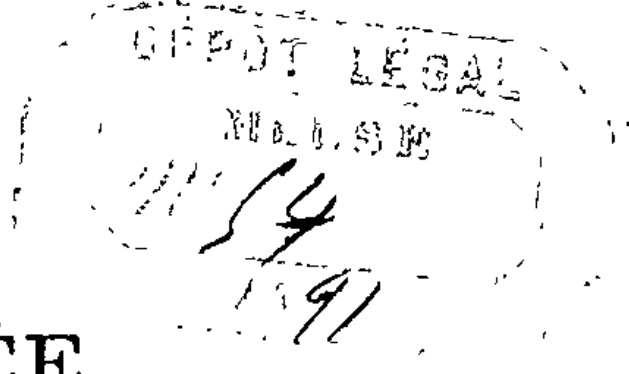
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

8^e F^{orce}

1902

EXAMEN DE PREMIÈRE ANNÉE

— DEUXIÈME PARTIE —



LE

DROIT CIVIL

RÉSUMÉ EN

TABLEAUX SYNOPTIQUES

PAR

A. WILHELM

HUITIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

~~~~~  
PRIX : 1 fr. 50  
~~~~~

PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

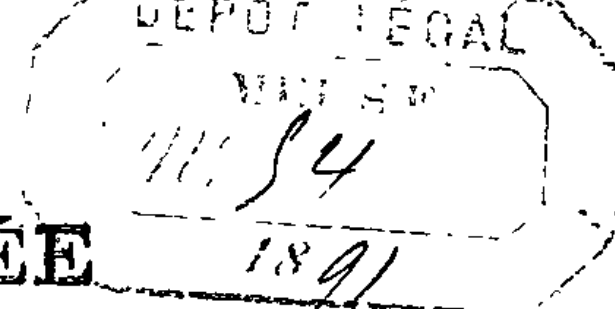
5, RUE JACOB, ET RUE DE FURSTENBERG, 2

Et chez tous les Libraires de Droit.

—
1891

EXAMEN DE PREMIÈRE ANNÉE

— DEUXIÈME PARTIE —



LE

DROIT CIVIL



RÉSUMÉ EN

TABLEAUX SYNOPTIQUES

PAR

A. WILHELM

HUITIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

~~~~~  
PRIX : 1 fr. 50  
~~~~~

PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

5, RUE JACOB, ET RUE DE FURSTENBERG, 2

Et chez tous les Libraires de Droit.

—
1891



*Recu
8^o Fr
1902*

AVERTISSEMENT.

Le présent Opuscule est destiné et dédié aux étudiants en droit; ils y trouveront, je l'espère, une facilité nouvelle pour la préparation de leurs examens et aussi un moyen aisé de graver d'une manière durable dans leur esprit les grands principes de notre droit civil.

J'ai, en effet, remarqué fréquemment que, soit par suite de l'imparfaite classification des textes de nos lois, soit en raison d'un manque de méthode dans leur manière de travailler, un grand nombre d'étudiants se chargent à grand'peine la mémoire d'une multitude de dispositions et de solutions, sans s'attacher à en retenir l'enchaînement rationnel. Or, le droit, une des nombreuses sous-divisions de la philosophie, est avant tout une science de raisonnement, dans l'étude de laquelle la mémoire ne doit jouer qu'un rôle secondaire; méconnaître cette nécessité, c'est s'exposer, si l'on doit faire du droit une étude constante et professionnelle, à ne pouvoir coordonner qu'après un nouveau labeur de plusieurs années les connaissances que la pratique viendra révéler, ou, si l'on n'est venu chercher à l'école qu'un complément d'études, à n'en retenir trop souvent, au bout d'un certain temps, que quelques données vagues, insuffisantes à servir de guide dans les circonstances les plus ordinaires de la vie.

Pour obvier à ces inconvénients, j'ai résumé l'enseignement du droit civil en tableaux synoptiques reproduisant, dégagée de controverses secondaires et des détails de moindre importance, la charpente du code, dont l'économie, synthétisée sous une forme claire et précise, se gravera plus aisément par ce moyen dans l'esprit de l'étudiant et lui servira de base pour grouper et retenir les utiles leçons de ses professeurs et les enseignements qu'il aura puisés dans les traités spéciaux mis à sa disposition.

Tel est l'objet de ce petit ouvrage dont le premier fascicule comprend les matières du premier examen de baccalauréat en droit; d'autres fascicules correspondent aux épreuves de deuxième et de troisième année.

L'auteur aura pleinement atteint le but pratique qu'il poursuivait, s'il est parvenu à faire un livre utile aux étudiants.

A. WILHELM

RÉPÉTITEUR DE DROIT.

N. B. — *Afin de ne point surcharger le texte des tableaux, chacun d'eux porte en tête l'énonciation des articles dont il présente le résumé : les lois modificatives et les articles empruntés à d'autres chapitres ont seuls été mentionnés en regard de la disposition qui s'y réfère.*

PRÉAMBULE.

Le droit français se divise, au point de vue historique, en 3 périodes :

- 1

CODE CIVIL

TITRE PRÉLIMINAIRE. — De la Publication, des Effets et de l'Application des Lois en général (ART

Jouissance du Droit civil. (Suite.)

TITRE II. — Des Actes de l'Etat civil (Art. 34-101).

2° DISPOSITIONS SPÉCIALES :

TITRE III. — Du Domicile (ART. 102-111).

TITRE V. — Du Mariage.

CHAPITRE II. — *Des Formalités relatives à la célébration du Mariage* (ART. 165-171

De la Possession d'Etat (ART. 194-197 et 319-330).

TITRE VII. — De la Paternité et de la Filiation.

CHAPITRE III. — *Des Enfants naturels* (ART. 331-342).

CHAPITRE II. — *De la Tutelle officielle* (ART. 361-370).

CHAPITRE III. — *De l'Emancipation* (ART. 476-487).

CHAPITRE III. — *Du Conseil judiciaire* (ART. 513-515 et 499).

Usufruit. — Usage. — Habitation (Suite).

